

ANNEXE II.C. : RÈGLEMENT D'EXAMEN

			CANDIDATS				
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités	Formation professionnelle continue (établissements publics habilités)	Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissement privé) Au titre de leur expérience professionnelle Enseignement à distance		
<i>Nature des épreuves</i>	<i>Unité</i>	<i>Coef.</i>	<i>Forme</i>	<i>Durée</i>	<i>Forme</i>	<i>Forme</i>	<i>Durée</i>
E1 – Culture générale et expression	U1	4	Ponctuelle Écrite	4h	CCF 3 situations	Ponctuelle écrite	4h
E2 – Anglais	U2	2	CCF 2 situations (1)		CCF 2 situations (1)	Ponctuelle orale	Compréhension : 30 min sans préparation ; Expression : 15 min sans préparation
E3 – Mathématiques	U3	4	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle orale	Durée totale : 1h30 Préparation : 1 heure. Exposé : 15 minutes maximum Entretien : 20 minutes maximum
E4 – Analyse, prescription, conception d'un projet	U4	4	Ponctuelle Écrite	4h	CCF 2 situations	Ponctuelle écrite	4h
E5 – Projet de bureau d'étude							
E51 – Réponse à un projet	U51	3	1 Ponctuelle orale	20 min 10+10=20	1 Ponctuelle orale 20 mn	Ponctuelle orale	20 min
E52 – Conception détaillée et préparation de la réalisation du projet	U52	5	1 Ponctuelle orale	40 min 20+20=40	1 Ponctuelle orale 40 mn	Ponctuelle orale	40 min
E6 – Conduite de Projet							
Sous épreuve E61 : Vérification et validation d'une partie du projet	U61	4	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle pratique	4h
Sous épreuve E62 : Conduite de projet en milieu professionnel	U62	3	CCF 1 situation		CCF 1 situation	Ponctuelle orale	40 min
Épreuve facultative de langue vivante (2)	UF1	1	Ponctuelle Orale	20 min (+ 20 min de	Ponctuelle Orale	Ponctuelle orale	20 min (+ 20 min de préparation)

(1) : la deuxième situation d'évaluation de l'anglais est associée à l'épreuve U51 ou à l'épreuve U52

(2) : Hors anglais (pour cette épreuve facultative, seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte).